

Caen

Handicapés : Jean-Moulin montre la voie

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 25 août 2018

354 mots | -



La secrétaire d'État Sophie Cluzel (avec la veste bleue) s'entretient avec Jérôme Adam (à gauche), le principal du collège Jean-Moulin. - Crédit Ouest-France

Sophie Cluzel, secrétaire d'État aux handicapés, s'est rendue, vendredi, au collège doté d'une classe pour les élèves sourds.

Reportage

« Ici, la prise en charge des élèves en situation de handicap n'est plus une culture. Cela fait désormais partie du fonctionnement de l'établissement. » Il est près de 14 h 30, vendredi, au collège Jean-Moulin, à Caen. Son principal, Jérôme Adam, vante tous les mérites de son établissement. Et pour cause. Face à lui, une ministre qui lui rend visite.

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, est à Caen depuis le début de la matinée pour mesurer les actions menées par le gouvernement dans sa politique d'école inclusive. En quelques mots, elle est là pour superviser le travail de préparation de l'accueil des élèves en situation de handicap à la rentrée 2018.

Un pôle pour enfants sourds

Et le collège Jean-Moulin est un exemple en la matière. Il compte en effet une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dédiés aux élèves sourds et malentendants. À la rentrée, ils seront onze élèves, répartis de la 6^e à la 3^e, à bénéficier d'un enseignement adapté à leur handicap.

« Au total, nous accueillons 53 élèves à besoins éducatifs particuliers (enfants souffrant d'allergie alimentaire, issus de milieux très défavorisés, handicapés...) », précise le principal. Pour mener à bien cette mission, le collège compte quatre Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et un professeur des écoles spécialisé.

Jean-Moulin n'est pas le seul établissement à accueillir des élèves malentendants. Cette visite ministérielle a été l'occasion d'avoir confirmation de l'ouverture d'un pôle d'enseignement pour les jeunes sourds à la rentrée 2018 dans le Calvados. Il ouvrira à l'école primaire de Bretteville-sur-Odon. Trois élèves y seront accueillis dans un premier temps.

Cette création a été précédée d'une bataille judiciaire cette année. L'association des enfants

sourds du Calvados avait attaqué l'Éducation nationale devant le tribunal administratif de Caen au motif qu'elle refusait l'ouverture d'un tel pôle. La justice avait donné raison à l'association le 3 mai.

Benoît LASCoux.